

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 4 juin 2024 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers, M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2024-06-R6301 Ouverture de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2024-06-R6302 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2023
- 110.2 Demande d'achat pour portable et transfert des données

Conseil municipal

- 110.1 Adoption du règlement 2024-030 circulation des véhicules tout-terrain
- 110.2 MRCVG – Demande appui pour l'offre financière incitative de la santé pour le départ des technologues en imagerie médicale de Maniwaki
- 110.3 MRCVG – Demande appui pour dossier Service Québec
- 110.4 MRCVG – Demande appui – Programme Soutien au travail bénévole

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 31 mai 2024

Sécurité publique

- 200.1 MRCVG – Demande appui pour l'attribution du statut de chef-lieu à un district judiciaire pour le territoire de la MRCVG au palais de justice de Maniwaki

Voirie

- 300.1 Achat d'une pompe à eau
- 300.2 MRCVG – Demande appui à transport Lemens Inc. pour programme d'électrification du transport scolaire

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Les Ours blancs – Demande de partenariat saison 2024-2025
- 700.2 Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau – Demande de don

Correspondance officielle reçues

- 800.1 Hydro-Québec – Accusé de réception et réponse pour déplacement d'un poteau

Varia

- 900.1 Rapport d'inspection sécurité des lieux – Assurance municipale

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2024-06-R6303 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 mai 2024

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question. Aucun contribuable.

2024-06-R6304 Adoption des états financiers au 31 décembre 2023

ATTENDU QUE l'auditrice indépendante Madame Marie-Claude Grondin, comptable agréé a effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité d'Egan-Sud au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, rapports préparés et déposés par la firme Langevin Grondin CPA inc. et ce, conformément à la loi.

Adoptée.

2024-06-R6305 Achat portable pour la direction générale

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a demandé une soumission à Groupe DL Solutions informatiques pour remplacer et transférer le portable de la direction générale;

ATTENDU QUE le portable présentement dans le bureau de la direction générale sera remis dans le bureau du responsable des travaux de voirie;

ATTENDU QUE le montant de la proposition est de 2317.21\$ taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de ce portable pour un montant de 2317.21\$ taxes comprises.

Adoptée.

2024-06-R6306 Adoption du règlement 2024-030 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil d'Egan-Sud adopte le règlement 2024-030 tel que décrit.

RÈGLEMENT NO 2024-030

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ EGAN-SUD**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité d'Egan-Sud est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'autorisation de la municipalité d'Egan-Sud pour circuler sur le Chemin Montcerf ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par le conseiller M. Jean-René Martin, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024 ;

POUR CES MOTIFS,

Le conseil de la MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD statue et ordonne ce qui suit:

article 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Le présent règlement est intitulé « Règlement 202-030 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud plus précisément sur le chemin Montcerf »

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2022-019 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain de la Municipalité de Egan-Sud.

Article 4 L'objet du présent règlement vise à définir les rues, chemins et sentiers publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 Le présent règlement s'applique aux véhicules tout- terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 6 La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les rues, chemins et sentiers indiqué dans le tableau suivant et selon les longueurs approximatives prescrites.

| Identification | Nom | Longueur (m) |
|----------------|-----------------|--------------|
| 1 | Chemin Montcerf | 10 218 m |
| | | |

- Sous réserve de l'autorisation du ministère des Transports du Québec

Article 7 l'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement et représente les rues, chemins et sentiers municipaux où la circulation des véhicules tout-terrain est permise.

ARTICLE 8 L'autorisation de circuler est accordée aux membres en règle de la Fédération québécoise des clubs quads.

Article 9 L'autorisation consentie par le présent règlement n'est valide que si le Club Quad dûment autorisé dans la région assure et veille au respect des dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route* et de la présente section, notamment ;

- installe à ses frais la signalisation pertinente en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route* et à ses règlements d'application ;
- souscrit une police d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$;
- effectue l'aménagement et l'entretien des sentiers qu'il exploite ;
- surveille par l'entremise d'agents de surveillance, les sentiers ;

Article 10 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté À Egan-sud, à la séance du 4 JUIN 2024.

M. Neil Gagnon
Maire

Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

**2024-06-R6307 Demande au ministre de Santé et Services sociaux -
Bris majeur de service - L'offre financière incitative du ministère
de la Santé et des Services sociaux engendra le départ des
technologues en imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki**

CONSIDÉRANT la mesure annoncée par le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour but premier d'éviter le déplacement d'effectifs vers l'Ontario, cependant celle-ci contribuera à dévitaliser les MRC de l'Outaouais de son personnel médical encouragé à se prévaloir de ce versement incitatif qui permettra de bonifier leur rémunération ;

CONSIDÉRANT que cette offre contribue encore une fois à démontrer l'inégalité avec les MRC rurales ;

CONSIDÉRANT que cette offre engendrera des conséquences directes sur le service de proximité offert aux citoyens de La Vallée-de-la-Gatineau, advenant un bris de service éminent au département d'imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT que cette offre n'atteint pas le véritable objectif, soit de contrer l'exode des effectifs vers l'Ontario, puisque ce n'est pas l'ensemble des centres de Santé et Services sociaux de l'Outaouais qui bénéficient de cette offre.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRCVG dans sa demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé d'appliquer cette offre à l'ensemble des centres de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais afin de répondre réellement à l'objectif premier de contrer l'exode vers l'Ontario.

Adoptée.

2024-06-R6308 Suivi dossier – Services Québec

CONSIDÉRANT la réponse reçue le 17 mai 2024 du directeur général principal des services à la clientèle de l'ouest du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et en suivi des nombreuses correspondances initialement adressées par la MRCVG;

CONSIDÉRANT le non-sens de la trajectoire empruntée pour adresser cette réponse, puisque celle-ci devrait se tenir d'élus à élus et non de fonctionnaire à élus;

CONSIDÉRANT qu'afin de donner suite à ces nombreuses demandes, plusieurs enjeux n'ont toujours pas été adressés ni pris en considération;

CONSIDÉRANT que les éléments d'information fournis à même la réponse adressée en date du 17 mai témoignent d'une amélioration de l'expérience client et non de la réelle mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, étant toujours en attente d'actions concrètes du Ministère visant la mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*, la clientèle s'en trouve pénalisée;

CONSIDÉRANT que l'invitation adressée à même la correspondance reçue à interpeler d'autres partenaires gouvernementaux s'en trouve

inutile puisqu'une collaboration quotidienne s'effectue auprès de ces partenaires dans le cadre des responsabilités désignées aux MRC;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander une rencontre officielle avec la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain quant aux énoncés ci-haut mentionnés.

Adoptée.

2024-06-R6309 Fin de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » et appui à la MRC Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait de nombreuses représentations politiques au cours des 5 dernières années pour mettre fin au désengagement de Services Québec sur son territoire tant en termes de services d'emploi, d'accompagnement, de ressources humaines, d'investissement, de programmes, de mesures de financement auprès des personnes, des entreprises et des organismes;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la MRC Vallée-de-la-Gatineau poursuit sa démarche pour ramener au sein de son territoire des services publics d'emploi, de proximité, de qualité et en quantité suffisante;

CONSIDÉRANT que la MRC Vallée-de-la-Gatineau prend acte de la fin de la mesure *Soutien au Travail Autonome* (STA) dès le 1^{er} juillet 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC dans son contexte de ruralité se sent à nouveau dépouillée d'un autre outil, soit le STA, qu'elle disposait avec rigueur sur un territoire dévitalisé;

CONSIDÉRANT que l'impact de cette mesure est très significatif tant sur son pouvoir d'attraction des jeunes adultes sur le territoire, la rétention de la main-d'œuvre, les opportunités de développement professionnel, social et économique;

CONSIDÉRANT une fois de plus que l'analyse gouvernementale de programmes ou de mesures se fait exclusivement sur une base nationale de type « mur à mur » et échappe dramatiquement les dures réalités rurales et ne tient pas compte d'un environnement dévitalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de se joindre au mouvement initié par la MRC Mékinac pour réclamer le maintien de la mesure STA et exhorte le gouvernement qui se dit un gouvernement des régions de cesser la pratique d'ignorer les enjeux des régions les plus démunies et s'engager urgemment à agir pour l'essor et le développement de ces territoires.

Adoptée.

2024-06-R6310 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 9 avril 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

| | |
|--|-------------|
| Les dépenses payés au 31-05-2024 au montant de | 5 661.81\$ |
| Les dépenses à payer 31-05-2024 au montant de | 19 628.03\$ |
| Les salaires payés au 31-05-2024 au montant de | 10 484.40\$ |

Adoptée.

2024-06-R6311 Demande au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice Maniwaki

CONSIDÉRANT la récente rencontre du 2 mai 2024 impliquant le juge en chef de la Cour du Québec, monsieur Henri Richard, le juge en chef adjoint, monsieur Benoit Sabourin, la préfète de la MRCVG madame Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale du centre amitié autochtone de Maniwaki, madame Charlotte Commanda quant aux enjeux du palais de justice de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT que la division des districts judiciaires aux fins de l'administration de la justice commande plusieurs travaux d'analyses impliquant divers partenaires et que des modifications législatives sont requises pour procéder à tout changement à la division territoriale ;

CONSIDÉRANT que la division territoriale actuelle n'assure en aucun cas l'accès juste et équitable à la justice pour les citoyens et citoyennes du territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Justice se doit d'accorder une réflexion approfondie dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande d'une rencontre officielle avec le ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barette quant aux énoncés ci-haut mentionnés.

Adoptée.

2024-06-R6312 Achat pompe à eau

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a demandée des soumissions pour l'achat d'une pompe à eau pour le service de voirie;

ATTENDU QUE suite à la réception de 3 soumissions soit : Performance plus M.S., les Sports Dault et Anatole Gagnon,

ATTENDU QUE la soumission la moins chère est celle de Performance plus M.S. au montant de 636.90\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse l'achat d'une pompe à eau, chez Performance plus M.S. pour le service de voirie municipale, au montant de 636.90\$ taxes incluses.

Adoptée.

2024-06-R6313 Appui à Transport LEMENS Inc. quant au programme d'électrification du transport scolaire

CONSIDÉRANT que depuis octobre 2021, les transporteurs scolaires se voient obligés, par règlement, d'acheter des autobus et minibus neuf électrique à 100% ;

CONSIDÉRANT que le l'objectif premier du gouvernement derrière le programme d'électrification du transport scolaire est d'atteindre 65% des véhicules de transport électrique (autobus et minibus) ;

CONSIDÉRANT que ce programme du ministère des Transports ne couvre qu'une partie du coût de l'achat d'un autobus scolaire électrique et une partie des infrastructures nécessaires au fonctionnement de celui-ci;

CONSIDÉRANT que dû au manque de fonds de ce programme, les entreprises de transports scolaires ont dû supporter des coûts supplémentaires causés par cette obligation qui leur est imposée par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le programme d'électrification du transport scolaire (PETS) est reconduit que pour l'année 2024-2025, les demandes doivent être envoyées au plus tard le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises de transports scolaires se trouvent dans l'impossibilité de procéder à l'achat de nouveaux autobus scolaires électriques dû aux coûts de ceux-ci ainsi que l'état d'approvisionnement actuel d'ici le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT tous ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire au cours des prochains mois sont à prévoir.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui le Conseil de la MRCVG concernant sa demande au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable de ;

- Bonifier le programme d'électrification du transport scolaire ainsi d'échelonner ce programme sur une période minimum de trois ans afin de permettre aux entreprises de transport scolaire, une plus grande latitude et flexibilité quant à l'achat des autobus scolaires électriques.

Adoptée.

2024-06-R6314 Don à la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de 100\$ de leurs budgets discrétionnaires à la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau pour leur tournoi de golf bénéfique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que le Maire M. Gagnon demandera une rencontre avec le député de Gatineau, M. Robert Bussière concernant l'état du chemin Montcerf.

2024-06-R6315 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h45.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière